

Commission Sportive et d'Organisations

Le 7 avril 2022

Circulaire N°7/2022 du 7 avril 2022 de la CSO Normandie

Objet : Championnats interclubs régionaux 2022

Sommaire :

- Règlements des interclubs régionaux
- Organisation du 1^{er} tour :
 - Querqueville
 - Gonfreville l'Orcher
 - Bernay

L'organisation du 2^{ème} tour du samedi 21 mai sera décidée lors de la réunion de la CSO restreinte du lundi 9 mai.

***Le Président de la CSO
DD Kerveillant***

CHAMPIONNATS DE NORMANDIE INTERCLUBS

ARTICLE 1 - L'organisation des interclubs régionaux se fait sur 3 niveaux :

- Une division Nationale 3 à 12 clubs
- Une division Régionale à 12 clubs
- Une division Promotion

ARTICLE 2 : Règlement technique

Pour la Nationale 3 et la Régionale : règlement des interclubs nationaux y compris pour les premières barres en hauteur et perche, et les planches de triple saut.

Bien lire les articles 1101.4.5 et 1001.4.6 page 26 du Livret des règlements des compétitions estivales 2022.

Pour la Promotion, le règlement national s'applique avec les adaptations ci-dessous :

- Les clubs ont la possibilité d'engager jusqu'à trois (3) athlètes sur la même épreuve.
- Chaque athlète peut participer à deux (2) épreuves individuelles au maximum plus un relais en ayant la possibilité de doubler deux (2) sauts, deux (2) lancers ou deux (2) courses inférieures ou égales à 400m.
- Les montées de barres à la hauteur et la perche sont aménagées pour permettre de débiter à une barre multiple de 10 et de continuer ensuite le concours comme lors des épreuves individuelles. Les planches de triple saut seront aménagées (à 7,9,11,13 pour les Hommes et à 5,7,9,11 pour les Femmes)

ARTICLE 3 : Officiels

Pour être considéré comme officiel, la personne présentée par un club devra être licenciée pour la saison en cours et diplômée au minimum de niveau départemental. Les personnes licenciées et non diplômées sont les bienvenues sur les organisations et seront considérées comme bénévoles mais ne pourront pas être comptabilisées dans les officiels que chaque club doit fournir.

Nationale 3 : Chaque club devra fournir au minimum six (6) officiels dont au moins un (1) fédéral minimum, et quatre (4) régionaux minimum. L'un de ces officiels devra en outre avoir au maximum 30 ans au cours de l'année civile en cours. De plus chaque club aura la possibilité de remplacer un (et un seul) officiel régional par 2 départementaux de plus de 16 ans.

Régionale : Chaque club devra fournir au minimum quatre (4) officiels dont au moins deux (2) de niveau au minimum régional. De plus chaque club aura la possibilité de remplacer un (et un seul) officiel régional par 2 départementaux de plus de 16 ans.

Promotion : Chaque club devra fournir au minimum deux (2) officiels de niveau minimum départemental.

Les pénalités pour absence d'officiel seront appliquées pour chaque division et sur les 2 tours selon le barème suivant :

- 1 officiel manquant ou ne présentant pas la qualification requise : 500 points
- 2 officiels manquants ou : 1100 points
- A partir du 3^e officiel manquant ou : 700 points de pénalité par officiel manquant (1800 points etc...).

ARTICLE 4 : Organisation des poules

Toutes les compétitions régionales interclubs normandes auront lieu le samedi.

Trois implantations seront mises en place au premier et au deuxième tour :

- Au premier tour, chaque site accueillera des clubs des trois divisions en tenant compte d'une répartition aussi géographique que possible.
- Au deuxième tour :
 - Un des sites accueillera la finale de Nationale 3 (6 clubs) et des clubs de la poule de classement de Régionale et de Promotion.
 - Un autre site accueillera la poule de classement de Nationale 3 (6 clubs) et des clubs de la poule de classement de Régionale et de Promotion.
 - Le 3^{ème} site accueillera la finale de Régionale (6 clubs) et des clubs de la poule de classement de Régionale et de Promotion.

L'implantation des sites du deuxième tour se fera en fonction des résultats du premier tour en essayant si possible de tenir compte de la répartition géographique des clubs concernés.

Tout club qualifié pour la poule finale de Nationale 3 ou de Régionale et qui déclarerait forfait pour cette finale sera automatiquement rétrogradé dans la division inférieure l'année suivante.

ARTICLE 5 : Montées – descentes

Rappel du règlement de la Nationale 2 :

Composition de la Nationale 2 de l'année N+1 à partir du championnat de l'année N (20 clubs) :

Les 6 meilleurs clubs ayant participé à la finale Nationale 2.

Les clubs descendant éventuellement de Nationale 1.

Le vainqueur des championnats régionaux (Nationale 3) de chaque ligue sous réserve de réaliser **38000 points** au 2^{ème} tour.

Les autres clubs pris dans l'ordre décroissant du classement général des poules de classement et des totaux des 7^{ème} et 8^{ème} clubs de la finale. Le nombre de clubs concernés sera fixé en tenant compte de la comparaison avec les clubs des championnats régionaux, des montées / descentes de clubs avec la Nationale 1 et de la réalisation des **38000 points** au 2^{ème} tour pour monter.

Quatre clubs au maximum peuvent monter chaque année des divisions régionales.

A l'issue du 2^{ème} tour des interclubs 2018 (année N de référence) :

En tenant compte des descentes de Nationale 2 en Nationale 3 et des montées de Nationale 3 en Nationale 2 :

- Les 12 meilleurs totaux issus de la Nationale 3 et de la Régionale de l'année N composeront le championnat interclubs de Nationale 3 de l'année N+1 sachant qu'un club descendant de Nationale 2, quel que soit son total, reste en N3.
- Les 12 totaux suivants participeront au championnat de Régionale l'année N+1.
- Toutes les autres équipes participeront au championnat de Promotion.
- Dans toutes les divisions, à l'issue du 1^{er} tour, les 6 meilleurs totaux participent à une poule finale, les totaux suivants à la poule de classement.

Pour l'année N+2 et les années suivantes :

- Les 10 meilleurs totaux issus de la Nationale 3 et de la descente de Nationale 2 du championnat de l'année N+1 participeront au championnat de Nationale 3.
- Les 2 premiers de la poule finale du championnat de Régionale remplaceront les plus faibles totaux des championnats de Nationale 3, sous condition de réaliser **28000 points**.
- Les 10 meilleurs totaux issus de la Régionale et de la descente de Nationale 3 participeront au championnat de Régionale.
- Les 2 premiers totaux du championnat de Promotion remplaceront les plus faibles totaux des championnats de Régionale.

ARTICLE 6 : Création ou suppression de clubs

Le club qui quitte une entente repart dans la division la plus basse des interclubs régionaux à savoir la Régionale. Dans ce cas la Régionale accueillera 13 clubs (ou 14....) mais reviendra à 12 clubs l'année suivante. Le club concerné peut aussi repartir en Promotion s'il le désire.

Dans le cas de la création d'un nouveau club, issu de l'entente de 2 ou plus de 2 clubs, le nouveau club repart au niveau de la division la plus haute de l'un des clubs l'année précédente. Si le nouveau club désire engager une équipe 2, celle-ci participe en Promotion la 1ère année.

+=+=+=+=+=+

PS : Les interclubs régionaux et les interclubs nationaux (N1, N2) étant organisés sur 2 journées consécutives, un même athlète ne peut participer les 2 jours dans 2 équipes du même club, quelles que soient les épreuves.

Néanmoins et en cas force majeure (maladie, blessure, etc.) si un club fait participer un même athlète le samedi en Régionale et le dimanche en N1 ou N2, quelles que soient les épreuves, la CSO Régionale retirera les points marqués pour son club le samedi dans la ou les épreuves individuelles concernées. Si l'athlète en question a participé à un relais, la CSO Régionale retirera également les points du relais.

Les clubs devront en informer la CSO Régionale dans la soirée du dimanche.

Cet article du règlement ne concerne pas les officiels.

Le matin de la compétition, chaque club doit retirer auprès du délégué de la CSO, l'enveloppe avec la composition probable de l'équipe, la feuille pour les changements dans les compositions, ainsi que d'autres renseignements, et ceci **1 h au plus tard avant le début de la 1ère épreuve.**

Pendant la compétition, l'accès au secrétariat sera strictement interdit aux délégués de clubs. Tout changement ou réclamation devra se faire auprès du délégué de la CSO.

1^{er} tour des Interclubs N3 - Régionale et Promotion QUERQUEVILLE – Stade Pierre Fernagu - Samedi 7 Mai 2022

Engagements : à faire en ligne, sur le site de la ligue pour le **jeudi 5 mai, 12 h 00 dernier délai.**

La liste des officiels prévue par le règlement avec leurs desideratas devra être transmise à Sylvain Collette sylvain.collette@orange.fr pour **le jeudi 5 mai, 12 h 00, dernier délai.**

Ossature du jury, désignée par la CSO régionale :

Directeur de compétition	P. GUILLON
Directeur de réunion	S. COLLETTE
Juges arbitres	JP. EDELIN – P. BOIVIN
Délégué Technique de la CSO	S. COLLETTE
Starters	J. CHAUVEL – Z. ROUSSEL – JC. LE BOUCHER
Chrono électrique	X. COUCHOT – T. THIERRY
Animation	N. PICARD – S. LEPOITTEVIN
Juges de Marche	C. VAUGON – C. DUQUESNE – M. BERTAUX – F. BAUDE
Secrétariat	A. LE CORDIER – JP. SIMONOU
Délégué contrôle anti-dopage	P. JULIEN

JURY :

Voir article 3 du règlement général des interclubs en ce qui concerne le nombre d'officiels prévus par club suivant la division.

Equipes engagées :

- Nationale 3 :
 - A – Granville AC
 - B – CAC 2
 - C – AC Cotentin
 - D – Nord Cotenin A
- Régionale : AST 2 – AC Avranches
- Promotion : ALAVE – USM Vire – CAC 3 – LCBO – AST 3 – NCA 2 – AM Carentan
PSLA 2 – AC Cotentin 2

11H15 : Heure limite du dépôt des modifications d'équipe et de la confirmation du jury.

11H30 : Réunion du jury

Les heures indiquées sont celles du début des concours, l'échauffement débute 15' avant l'heure du concours (30' Perche)

Les courses se dérouleront dans l'ordre suivant : N3 (1 course) puis Régional et/ou Promotion (ensemble suivant nombre)

R=Régional - P=Promotion - RP = Régional et promotion

COURSES	Horaires	CONCOURS							
		Hauteur	Longueur	Perche	Triple	Poids	Disque	Javelot	Marteau
5000 Marche H	12:00		H N3				H N3		F N3
3000 Marche F	12:45	F		H	F N3				
	13:00					F N3	H RP		F RP
400 haies F	13:20		H RP						
400 haies H	13:40					F RP			H N3
400 m H	13:55								
400 m F	14:05				F RP				
800 m H	14:15								
800 m F	14:25						F N3		H RP
200 m H	14:35								
200 m F	14:55		F N3			H N3			
1500 m H	15:15	H					F RP		
1500 m F	15:30			F	H N3				
110 haies H	15:50							H N3 (côté 100m)	
100 haies F	16:05								
100 m H	16:15		F RP			H RP			
100 m F	16:35				H RP			F N3 (côté disque)	
3000 steeple H	16:55							H RP (côté 100m)	
3000 m F	17:10								
3000 m H	17:30							F RP (côté disque)	
4 x 100 m F	17:50								
4 x 100 m H	18:10								
4 x 400 m F	18:30								
4 x 400 m H	18:50								

**1^{er} tour des Interclubs N3 - Régionale et Promotion
GONFREVILLE L'ORCHER – Stade Maurice Bacquet
Samedi 7 Mai 2022**

Engagements : à faire en ligne, sur le site de la ligue pour le **jeudi 5 mai 12 h 00 dernier délai.**

La liste des officiels prévue par le règlement avec leurs desideratas devra être transmise à DD Kerveillant, kerveillant.andre@neuf.fr pour le **jeudi 5 mai 12 h 00, dernier délai.**

Ossature du jury, désignée par la CSO régionale :

Directeur de compétition	M. GUERIN
Directeur de réunion	DD KERVEILLANT
Juges arbitres	T. COLLIGNON – A. VOIRIOT
Délégué Technique de la CSO	DD KERVEILLANT
Starters	M. LOUVET – O. DUVAL – M. MAISONNEUVE
Chrono électrique	G. DELETOILLE – J.C. BRETTEVILLE
Animation	A. MAURICE – T. GIUGIA
Juges de Marche	JP MALANDAIN – F. DESJARDINS – P. COLLEVILLE
Secrétariat	C. LOUVET – V. LE BOUCHER – G. GIBEAUX
Délégué contrôle anti-dopage	JL LAPORTE

JURY :

Voir article 3 du règlement général des interclubs en ce qui concerne le nombre d'officiels prévus par club suivant la division.

Equipes engagées :

Nationale 3 :

- A – Caux Seine A
- B – GABS Bolbec
- C – Rouen NA 2
- D – VRAC
- E – Stade Dieppois

Régionale : AC Barentin – CO Bresle Eu

Promotion : Le Havre S'Port A – COB Eu 2 – ESMGO – RNA 3 – RNA 4 – L Fécamp A – CAQC 76 – CA Alizay A – ASCH – SS 76 3

HORAIRES de GONFREVILLE L'ORCHER

10 h 45 : heure limite de dépôt des modifications d'équipes et **réunion du jury**

Courses	Horaire	Hauteur	Longueur	Triple	Perche	Poids	Disque	Javelot	Marteau
3000 Marche F	11 h 30								
5000 Marche H	11 h 55		N3 Reg H	N3 Reg F					
	12 h 10							Prom F	N3 Reg H
400 haies F	12 h 40	H			F	Prom H	N3 Reg F		
400 haies H	12 h 55								
400 m F	13 h 15								
400 m H	13 h 35		Prom H	Prom F					
800 m F	13 h 55								
800 m H	14 h 05					N3 Reg H	Prom H	N3 Reg F	Prom F
200 m F	14 h 30								
200 m H	14 h 50								
1500 m F	15 h 15	F	N3 Reg F	N3 Reg H	H				
1500 m H	15 h 25					Prom F			
110 haies H	15 h 55						N3 Reg H	Prom H	N3 Reg F
100 haies F	16 h 15								
100 m F	16 h 30								
100 m H	16 h 45		Prom F	Prom H					
3000 steeple H	17 h 05					N3 Reg F	Prom F	N3 Reg H	Prom H
3000 m F	17 h 20								
3000 m H	17 h 35								
4 x 100 m F	18 h 00								
4 x 100 m H	18 h 10								
4 x 400 m F	18 h 20								
4 x 400 m H	18 h 30								

Dans toutes les courses on commencera toujours par les séries de Nationale 3 puis de Régionale et/ou de Promotion, celles-ci pouvant être regroupées suivant le nombre de concurrents :
 En Nationale 3, 2 courses sur 100, 200, 400, haies hautes et haies basses, 1 course sur 800.
 Les concours de Nationale 3 et de Régionale seront regroupés.

**1^{er} tour des Interclubs N3 - Régionale et Promotion
BERNAY – Stade Robert Bataille
Samedi 7 Mai 2022**

Engagements : à faire en ligne, sur le site de la ligue pour le **jeudi 5 mai - 12 h 00, dernier délai.**

La liste des officiels prévue par le règlement avec leurs desideratas devra être transmise à Didier Adast, didier.adast@wanadoo.fr pour le **jeudi 5 mai, 12 h 00, dernier délai**

Ossature du jury, désignée par la CSO régionale :

Directeur de compétition	P. DEVAUX
Directeur de réunion	D. ADAST
Juges arbitres	JM. NICOLAS – D. LESOEUR
Délégué Technique de la CSO	P. THIMONIER
Starters	V. ZIMNIEWSKI – P. MOUSSA – L. MEURDRA
Chrono électrique	G. SALBERT – M. BEGIN
Animation	F. VIDAL – D. GRARD
Juges de Marche	G. RENAUD – M. DAVID – JP. HERAULT – E. DELAMARE
Secrétariat	M. BERNARD – A. M'BAYE – C. OLONDE
Délégué contrôle anti-dopage	

JURY :

Voir article 3 du règlement général des interclubs en ce qui concerne le nombre d'officiels prévus par club suivant la division.

Equipes engagées :

Nationale 3 :

- A – CA Lisieux
- B – EAMH 2
- C – EA Club Orne

Régionale : Evreux AC 2 – AA Roumois

Régionale 2 : SC Bernay – EA Louviers – B. Argentan – Pont Audemer AC – ES Falaise –
Gaillon Aubevoye – AA Roumois 2 – SPN Vernon 2 – AC Andelys –
Alençon Running Club – EA Club Orne 2 – Neubourg AC – A Vallée Avre

HORAIRES de BERNAY

10 h 45 : heure limite de dépôt des modifications d'équipes **et réunion du jury.**

Courses	Horaire	Hauteur	Longueur	Triple	Perche	Poids	Disque	Javelot	Marteau
3000 Marche F	11 h 30								
5000 Marche H	11 h 55		N3 Rég H	N3 Rég F					
	12 h 10							Prom F	N3 Rég H
400 haies F	12 h 40	H			F	Prom H	N3 Rég F		
400 haies H	12 h 55								
400 m F	13 h 15								
400 m H	13 h 35		Prom H	Prom F					
800 m F	13 h 55								
800 m H	14 h 05					N3 Rég H	Prom H	N3 Rég F	Prom F
200 m F	14 h 30								
200 m H	14 h 50								
1500 m F	15 h 15	F	N3 Rég F	N3 Rég H	H				
1500 m H	15 h 25					Prom F			
110 haies H	15 h 55						N3 Rég H	Prom H	N3 Rég F
100 haies F	16 h 15								
100 m F	16 h 30								
100 m H	16 h 45		Prom F	Prom H					
3000 steeple H	17 h 05					N3 Rég F	Prom F	N3 Rég H	Prom H
3000 m F	17 h 20								
3000 m H	17 h 35								
4 x 100 m F	18 h 00								
4 x 100 m H	18 h 10								
4 x 400 m F	18 h 20								
4 x 400 m H	18 h 30								

Dans toutes les courses on commencera toujours par les séries de Nationale 3 puis de Régionale et/ou de Promotion, celles-ci pouvant être regroupées suivant le nombre de concurrents :
 En Nationale 3, 1 seule course sur 100, 200, 400, 800, haies hautes et haies basses.
 Les concours de Nationale 3 et de Régionale seront regroupés.

JURYS des INTERCLUBS

Afin de préparer au mieux les 4 compétitions du 1^{er} tour des interclubs qui se dérouleront sur le territoire de la ligue les samedi 7 et dimanche 8 mai prochains, nous vous demandons de faire parvenir la liste des officiels de votre club qui seront présents ce jour-là aux personnes mentionnées ci-dessous **avant le jeudi 5 mai, 12 h 00 dernier délai** afin que le Directeur de Réunion puisse confectionner ces jurys.

Lors de la constitution de ces jurys, nous ferons au mieux pour placer chacun en fonction de ses demandes.... Mais tous les souhaits ne pourront sans doute pas être satisfaits !

Merci d'utiliser le modèle ci-dessous :

CLUB :	DIVISION :
---------------	-------------------

NOM Prénom	N° licence	Qualification	Poste souhaité

A ramener à :

N1 et N2 – Caen : kerveillant.andre@neuf.fr

Rég – Querqueville : sylvain.collette@orange.fr

Rég – Bernay : didier.adast@wanadoo.fr

Rég – Gonfreville L'Orcher : kerveillant.andre@neuf.fr